MUNICIPALITE D'ORMONT-DESSOUS

Au Conseil communal
d'Ormont-Dessous

Le Sépey, le 25 janvier 2008

PREAVIS N° 290/2008

Crédit de construction du bâtiment mixte pour le Service du feu et une structure d'accueil pour l'Espace nordique des Alpes Vaudoises Les Mosses

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. *Résumé*

Après un appel d'offres public la Municipalité sollicite, sur la base d'un devis définitif, un crédit de construction de CHF 3'850'000.00 pour la réalisation de l'ouvrage.

Le permis de construire a été délivré et, sous réserve de votre décision, les adjudications principales ont été conclues.

Le début des travaux est prévu à fin avril prochain.

Ce préavis permet aussi à la Municipalité de présenter divers aspects de la diversification touristique, de résumer les nombreux axes de travail dans le domaine de la promotion du tourisme et de la collaboration entre les différents secteurs d'intérêts, collaboration indispensable pour assurer un avenir.

2. ***Etapes décisionnelles franchies***

Arrivé à cette phase importante de réalisation du projet, il convient de rappeler les étapes importantes qui furent franchies. Elles mettent en évidence la volonté du Conseil communal et de la Municipalité de respecter un processus décisionnel partagé, dans la mesure du possible, afin de conduire à bon port cette œuvre commune. Nous les résumons :

Etapes générales

Acquisition de terrain

En vue de la réalisation de l'ouvrage objet du présent préavis la Municipalité avait été autorisée à acquérir (Préavis No 260/2006) une surface de terrain de 7'400 m^2 environ destiné au projet dont il est question pour une somme totale de CHF 240'000.00. L'acquisition s'est concrétisée le 30 mai 2006 par la signature de l'acte authentique.

Crédit d'études

Le 12 décembre 2006 le Conseil communal accordait, par 29 oui et 1 non, à la Municipalité un crédit d'étude de CHF 295'000.00 pour cet ouvrage. Le préavis No 278/2006 motivait cette demande.

Plan partiel d'affectation « Les Mosses »

Le 29 mars 2007 le plan précité fut amendé pour permettre la réalisation enviée. Le Département compétent a approuvé la modification le 3 mai 2007 (Préavis No 280/2007).

Approbation de principe de l'avant-projet

Répondant à la préoccupation du Conseil communal, le projet de construction (sous réserve de modifications liées au développement des études) était, le 29 mars 2007 également, *approuvé par votre Autorité à l'unanimité* ouvrant ainsi la voie à la procédure d'appel d'offres pour le marché de la construction (Préavis No 281/2007).

Enquête publique

Le bâtiment a été soumis à l'enquête publique du 14 novembre au 13 décembre 2007. Cette procédure n'a suscité aucune opposition ou observation. Le permis de construire a été délivré.

Etapes au niveau des marchés publics en ce qui concerne les offres

Procédure ouverte

Vu l'importance du projet, l'ouvrage est soumis à la procédure légale des marchés publics. Ce marché a été publié le 2 novembre 2007 pour 9 corps de métiers du gros et de second œuvre.

Législation sur les marchés publics

La Municipalité, en l'occurrence l'adjudicateur en terme technique, est contrainte d'appliquer de strictes dispositions légales. Le marché est, notamment, régi par un cahier des charges, des critères et un système de notation – connu des soumissionnaires – qui permettent de proposer une décision d'adjudication.

On note que les décisions sont soumises à un droit de recours au Tribunal administratif.

Offres

Les offres ont été rendues le 4 décembre 2007.

Dans le cadre de l'évaluation des offres, la Municipalité s'est appuyée sur diverses compétences et a désigné un groupe d'évaluation des offres (GEO) avec pour mission, comme son nom l'indique d'ailleurs, de dépouiller, de noter, d'analyser les offres ainsi que de poser toute question aux soumissionnaires.

Le résultat a été consigné et remis à la Municipalité qui a décidé des adjudications le 19 décembre 2007.

Adjudications

Le 18 janvier 2008 les décisions d'adjudication ont été notifiées par écrit. Aucun recours n'a été déposé si bien que la voie est ouverte, sous réserve de votre accord, à la réalisation.

Etapes au niveau des partenaires

Etablissement cantonal d'assurance contre l'incendie (ECA)

L'ECA, a de nombreuses reprises, fut tenu au courant de l'évolution du projet. Une réunion particulière permit de commenter le projet et d'insister sur l'aide financière à octroyer. Le dossier finalement constitué, fondé sur les normes ECA en vigueur, lui a été soumis en même temps que la demande formelle de subvention.

Le 21 septembre 2007 l'établissement validait le projet et octroyait une participation forfaitaire à la réalisation du local du feu à hauteur de CHF 486'486.00 à l'indice 113, somme fondée sur les normes ECA applicables en matière de subventions.

Corps des sapeurs-pompiers

Simultanément aux consultations avec l'ECA, l'Etat major a été renseigné, rencontré et a pu faire part de ses vœux, remarques et suggestions. Tant l'ECA que la Municipalité ont tenu compte de son avis, nécessaire et reconnu.

Commune de Château-d'Oex

Avec ladite Commune nous entretenons d'excellentes relations qui ont permis de mettre sur pieds le concept de l'Espace Nordique des Alpes Vaudoises (ENAV) qui s'est concrétisé par l'ouverture récente du bâtiment de Pra Cornet.

Le bâtiment que nous projetons de construire inclus une surface publique précisément dévolue aux usagers dudit ENAV (salle d'accueil, vestiaires, local de fartage et terrasse).

C'est dans ce contexte de partenariat efficace que la Commune de Château d'Oex participerait à cette partie de réalisation à hauteur estimée de CHF 42'500.00, sous réserve de l'accord de son Conseil communal.

Soutien des institutions touristiques

L'ouvrage, pour ce qui se rapporte à la salle polyvalente et à la structure d'accueil de l'ENAV, s'inscrit dans le concept de diversification touristique instauré par le Canton de Vaud. Des contacts ont été pris avec les différentes instances concernées :

- ARDA Association pour le développement du district d'Aigle
- ADPE Association pour le développement du Pays-d'Enhaut
- CITAV Communauté d'Intérêt pour le Tourisme des Alpes Vaudoises
- AVP Alpes Vaudoises Promotion

pour présenter ce projet d'intérêt général afin d'obtenir un soutien. Le bâtiment projeté, en particulier la salle polyvalente et la structure d'accueil ENAV, s'inscrit dans un contexte plus étendu à savoir la diversification touristique, la relation avec les autres espaces touristiques ainsi que les axes de développement. Nous développons ce sujet au chapitre qui suit.

3. ***Diversification touristique***

Nous évoquerons, ici, les divers aspects qui motivent la réalisation du projet de salle polyvalente et sa nécessité comme apport significatif pour le tourisme régional et familial du plateau des Mosses – La Lécherette. Cet exposé est, en outre, nécessaire quant à la demande de participation financière qui doit, si le crédit est accordé, être déposée.

Généralités

En 2003, sous l'égide du SELT (Service de l'économie, du logement et du tourisme), une communauté d'intérêt intitulée « Diversification touristique » fut mise sur pieds avec pour but d'évaluer les forces, les valeurs touristiques des Alpes vaudoises et de définir des axes de travail permettant de renforcer les structures, les collaborations. En bref, il s'agissait de valoriser diverses synergies pour accroître l'attractivité touristique des Alpes vaudoises.

Sur un plan plus hivernal une étude fut diligentée par l'Etat intitulée « Analyse stratégique sur l'organisation et la gestion des sociétés de remontées mécaniques des Alpes vaudoises » en plus bref : L'avenir des remontées mécaniques des Alpes Vaudoises ».

De manière globale ces démarches analytiques nécessaires non seulement au positionnement de notre région mais des Alpes vaudoises en général permettent d'avoir une bonne vue d'ensemble. Elles s'inscrivent naturellement dans la stratégie cantonale du développement touristique du Canton de Vaud pour lequel le Conseil d'Etat a déposé un rapport au Grand Conseil en avril 2006.

On note, enfin, que les éléments stratégiques font l'objet de fiche de coordination incluse dans le plan directeur cantonal actuellement en cours d'approbation au niveau fédéral.

Etude de diversification touristique

Les principaux enjeux/objectifs de la diversification touristique sont :

- Accroître la clientèle de proximité et de courts séjours.
- Diversifier les hébergements.
- Maintenir l'attractivité des paysages.
- Améliorer l'organisation de l'offre et valoriser le patrimoine bâti et naturel existant.
- Procéder à la restructuration des sociétés de remontées mécaniques et entreprendre les aménagements indispensables à leur rentabilité.
- Définir un positionnement de chaque station.
- Améliorer le mode de gouvernance et jouer la complémentarité des Alpes vaudoises.

Le site Les Mosses – La Lécherette revêt les attentes dominantes suivantes : Découverte / Sportif / Culture et traditions / Ski familles et nordique.

Potentiel exceptionnel des Mosses

Espace nordique des Alpes vaudoises (ENAV)

Le potentiel exceptionnel des Mosses en terme de ski nordique, raquettes et ou ski de randonnée est connu et reconnu par les diverses études touristiques connues à ce jour. C'est la raison pour laquelle l'ENAV fut créé et soutenu par les Communes de Château-d'Oex et d'Ormont-Dessous et par les fonds touristiques.

L'ENAV est opérationnel depuis l'hiver passé. Le périmètre est parcouru par un nombreux public. Le résultat est réjouissant.

Bas marais et hauts marais

Le Col des Mosses est, en partie, placé sous protection issue des dispositions de la Constitution fédérale. Malgré ces contraintes, la Municipalité est convaincue qu'un travail constructif pour la mise en valeur du site est possible.

Il permettra au public de découvrir quelques richesses naturelles tout en renforçant le potentiel estival « doux et respectueux » de la station des Mosses.

La Municipalité a eu des contacts de principe avec diverses associations afin d'envisager une valorisation de ces espaces et de créer un centre d'intérêts dans le cadre du bâtiment projeté. On relève que de nombreuses régions particulièrement en suisse alémanique ont su tirer profit de ces contraintes avec des résultats probants. Le moment est certainement venu de réfléchir à rentabiliser un potentiel certes contraignant mais attirant !

Parc naturel régional (PNR)

Le Col des Mosses est à deux pas du vaste parc au devenir intéressant et lancé dans le cadre du Pays-d'Enhaut.

La tâche de l'office du tourisme sera de coordonner la relation du col avec le PNR afin que le site des Mosses puisse constituer une porte d'entrée de celui-ci.

Conclusions sur la diversification touristique

Les éléments qui précèdent permettent de dire que le potentiel de diversification est présent et qu'il doit être impérativement soutenu et développé.

L'appui permanent des ressources communales et de la taxe de séjour est engagé efficacement dans le renforcement des prestations, de l'accueil et de solutions mettant en valeur les atouts hivernaux et estivaux de la région.

Les objectifs cantonaux en matière de tourisme impliqueront une organisation plus globale qui devrait mieux répondre aux attentes du public qui choisit ses destinations de manière plus étendue sans forcément se concentrer sur un seul espace.

4. ***Objectifs d'exploitation de la salle polyvalente***

L'absence d'un lieu de rencontre multi usage dans la station des Mosses se fait, depuis plusieurs années cruellement sentir. Dès lors, la salle envisagée pourrait, par exemple, accueillir :

Conférences	• Maisons rurales vaudoises • Vie paysanne • Structures territoriales
Conférences expositions	• Flores et paysages de Suisse • Animaux sauvages de nos alpes • Voyages • Site naturel des marais • Technique de grimpe
Expositions en partenariat avec le Musée des Ormonts	• Vieilles photos • Activités paysannes, notamment : Fabrication du fromage Traite du bétail Artisanat • Potiers de nos jours • Affiches du passé des stations alpestres • Les légendes des Alpes vaudoises • Nos paysans à l'œuvre • Viel artisanat des Ormonts • Les débuts du tourisme • Constructions Routes cantonales Chemin de fer Bâtiments publics Chalets typiques

Tableau 1 - Possibilités d'exploitation de la salle

A cela viendrait s'ajouter les manifestations officielles, diverses activités sportives adaptées au contexte de la salle (ping-pong par exemple), jeux, concours, diverses projections de films sans compter les activités traditionnelles des sociétés.

Enfin rappelons que le potentiel hivernal de l'ENAV est important. Ainsi la structure d'accueil aura certainement un franc succès. Ceci favorisera la promotion et renforcera les atouts de la station au caractère familial.

5. ***Projet de bâtiment***

Ci-joint, vous trouverez le projet [1] qui a été mis en soumissions. Il y a quelques modestes variations par rapport aux plans remis précédemment ce que nous avions réservé car vous conviendrez qu'un projet est par nature modifiable.

Les grandes lignes demeurent.

6. ***Coût, le financement, les charges/produits d'exploitation***

Devis général

Suite au dépôt des offres le devis a été établi.. Le coût brut total est devisé à la somme de CHF 3'850'000.00, charges de financement comprises. On note que ce devis ne comprend aucune réserve de hausses. Globalement il se détaille comme suit :

	Désignation	***Montant devisé***
CFC 2	Bâtiment	2'927'007.00
CFC 3	Equipements d'exploitation	32'280.00
CFC 4	Aménagements extérieurs	76'369.00
CFC 5	Frais secondaires	162'228.00
CFC 9	Ameublement et décoration	337'684.00
	Honoraires	256'432.00
	Frais de financement	58'000.00
Total (montant du crédit demandé)		**3'850'000.00**

Tableau 2 - Devis général

On rappelle que la demande de crédit porte sur l'investissement brut. L'octroi final d'aides demeure réservé.

Financement

On rappelle, préalablement, que le projet a été inclus dans les prévisions du plafond d'endettement. L'ouvrage sera financé comme suit :

Désignation	***Montant***
Crédit demandé	3'850'000.00
./. Réserve pour le Tourisme (9282.17)	- 200'000.00
./. Subvention ECA	- 486'486.00
./. Participation de Château-d'Oex	- 42'500.00
./. Réserve défense incendie (9280.1)	- 563'480.00
./. Fonds propres	- 7'534.00
./. Subvention LADE [1]	- 1'050'000.00
Crédit de construction	1'500'000.00

Tableau 3 - Plan de financement

[1] Loi sur l'aide au développement économique

Charges/produits d'exploitation

Nous estimons ceci, en valeur annuelle, pour la totalité de l'immeuble :

Nature	***Somme***	***Commentaires***
Charges crédit de construction	pm	Incluses dans le crédit de construction
Charges du crédit de construction consolidé	52'500.00	Taux moyen de 3.5 %
Charges d'amortissement du crédit de construction	50'000.00	1/30ème
Charges d'amortissement comptable	84'000.00	1/30ème du coût net (fonds et subventions déduits)
Charges d'amortissement du prêt LADE	70'000.00	1/15ème
Charges de conciergerie	15'000.00	Collaborateur 20 % (évaluation), électricité, etc...
Total des charges	*271'500.00*	*Valeur portée au budget prorata temporis*
. /. Produit d'exploitation	- 15'000.00	Couverture des frais de nettoyage des locaux et d'énergie (1/2 année)
Résultat d'exploitation	*256'500.00*	*Charges*

Tableau 4 - Financement

La part dévolue à chaque espace sera incorporée comme telle dans les imputations comptables

Local du feu	38.00 %
Salle polyvalente Structure d'accueil ENAV	55.50 %
WC publics, locaux commune	6.50 %

Tableau 5 - Pourcentage des parties d'ouvrage

Il s'agit de noter que par nature la rentabilité d'un espace public (salle polyvalente, structure d'accueil) ne peut pas être assurée. La structure de gestion sera élaborée simultanément à la construction.

7. ***Promotion***

En accord avec l'office du tourisme et en particulier dans le cadre promotionnel de l'ENAV nous mettrons au point une stratégie adéquate afin de rendre opérationnel l'ouvrage sitôt sa mise en exploitation.

8. *Conclusions*

Au vu de ce qui précède, nous vous invitons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ORMONT-DESSOUS

Vu le préavis municipal no 290/2008 du 25 janvier 2008,

Ouï le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

Considérant que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour,

D é c i d e

- **d'autoriser la Municipalité à construire le bâtiment objet du présent préavis;**
- **d'accorder à cet effet un crédit de CHF 3'850'000.00;**
- **d'admettre le mode de financement proposé et de l'autoriser à emprunter dans les limites prévues par le plafond d'endettement ;**
- **d'autoriser, tel que décrit, le prélèvement sur :**

 - le compte 9280.1 Réserve défense incendie

 - le compte 9282.17 Réserve pour le Tourisme
- **d'autoriser l'amortissement comptable et financier sur une durée de 30 ans ;**
- **d'autoriser l'amortissement financier du prêt LADE selon les conditions d'octroi ;**
- **de donner à la Municipalité les pouvoirs d'agir devant toutes instances pour répondre à toutes les actions qui pourraient lui être intentées l'autorisant à plaider, à négocier et, le cas échéant, à transiger.**

==*=*=*

Veuillez agréer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndic

Annie Oguey

Le Secrétaire

René Parrat

Préavis adopté par la Municipalité dans sa séance du 29 janvier 2008

Délégués municipaux : Mme Annie Oguey, Syndic
M. Philippe Blatti, Municipal

Réf. : 8009

290-2008 crédit de construction batiment multi-usage.doc

Annexes

[1] Plans du projet

MUNICIPALITE D'ORMONT-DESSOUS

PREAVIS N° 290/2008

Crédit de construction du bâtiment mixte pour le Service du feu et une structure d'accueil pour l'Espace nordique des Alpes Vaudoises Les Mosses

Plans de l'ouvrage

DT 1846.2.010

PLAN DE SITUATION DRESSE POUR ENQUETE

Construction du local du feu et d'une salle polyvalente

COMMUNE D'ORMONT-DESSOUS

Plan n° 127

Coord. moy.: 574'165 / 138'625
alt.: 1455 m. env.

Situation : Es Preises

Zone : " centre 2 " selon PPA "Les Mosses"

Secteur de protection des eaux : A

Degré de sensibilité au bruit (adoptée) : III

Raccordements EC/EU :aux collecteurs communaux existants

Dérogation : art. 23 RCPC

Particularité : aucune

Légende :

- accès
- bâtiment projeté
- souterrain projeté
- limite des constructions selon selon PPA "Les Mosses"
- limite des constructions selon art. 36. L.R.

EFA+C ing. géomètres officiels S.A.

1865 LES DIABLERETS

Les Diablerets, le 12 octobre 2007

Parcelle n°4113

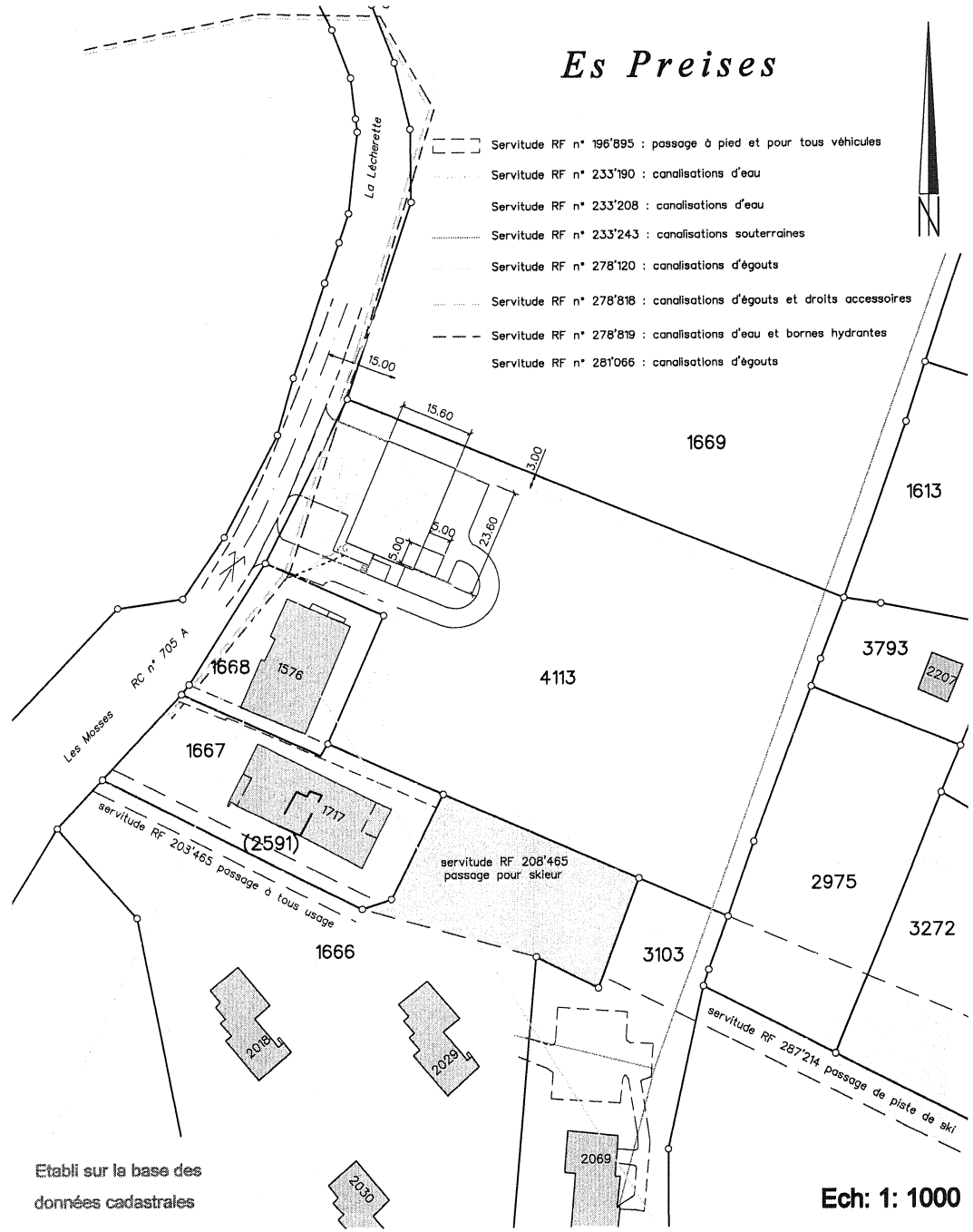
Champ, pré, pâturage	7'517 m2
Total	7'517 m2

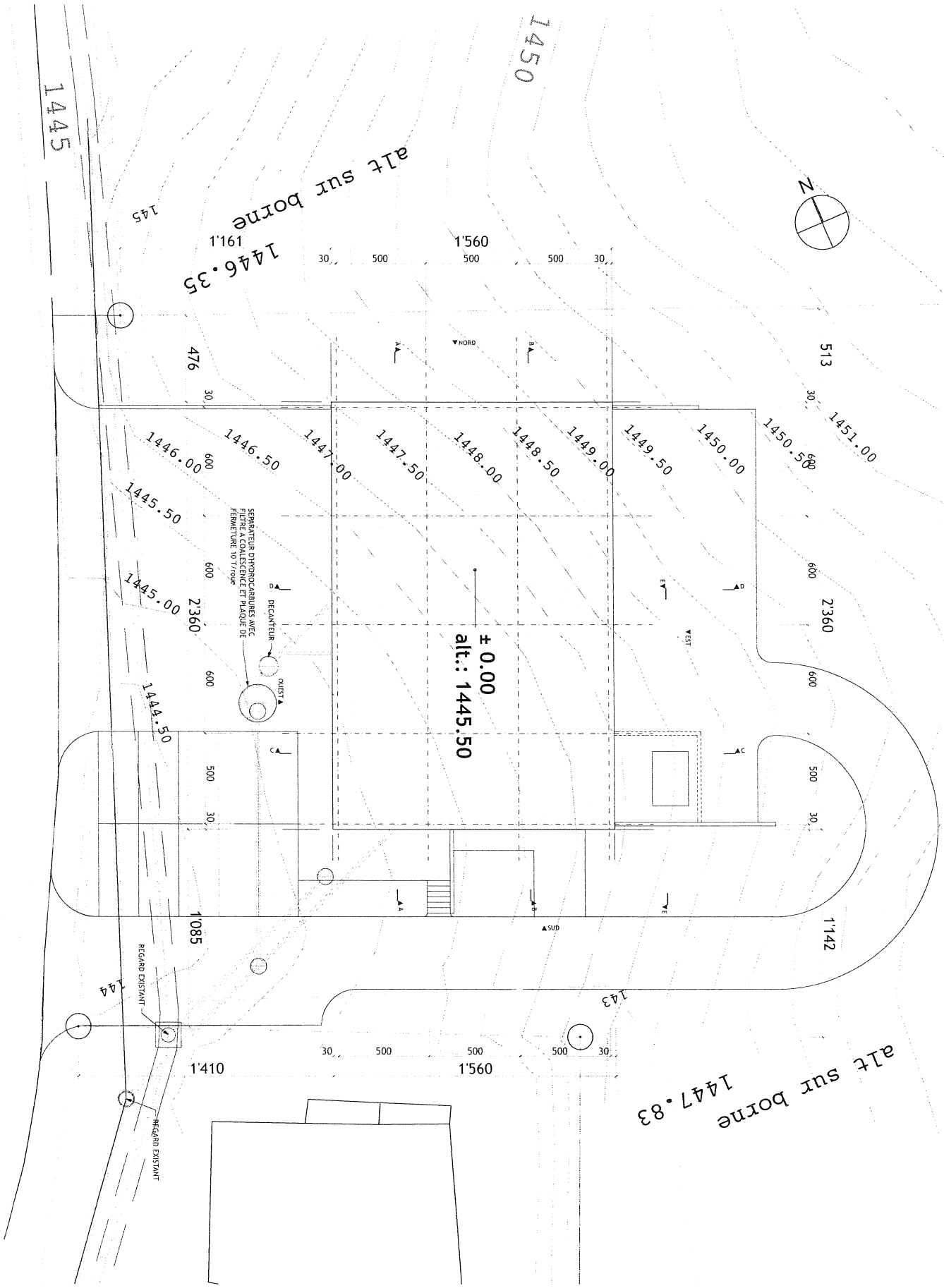
Propriétaire : Ormont-Dessous la Commune

Pour le propriétaire :

Propriétaires des parcelles voisines :

1613	JOTTI Anne-Laure
1666	PPE "Pic Chaussy A,B,C"
1667	Etude Faisabilité Pic-Chaussy S.A.
1668	Etat de vaud
1669	Banque Cantonal Vaudoise S.A.
2975	Banque Cantonal Vaudoise S.A.
3103	PPE "Lioson 1"
3793	ZIMMERMANN Madiana





Propriété de la COMMUNE D'ORMONT-DESSOUS

LOCAL DU FEU et STRUCTURE D'ACCUEIL

POUR L'ESPACE NORDIQUE DES ALPES VAUDOISES - 1862 LES MOSSES

IMPLANTATION

DEMANDE PERMIS

049 - SFO - V

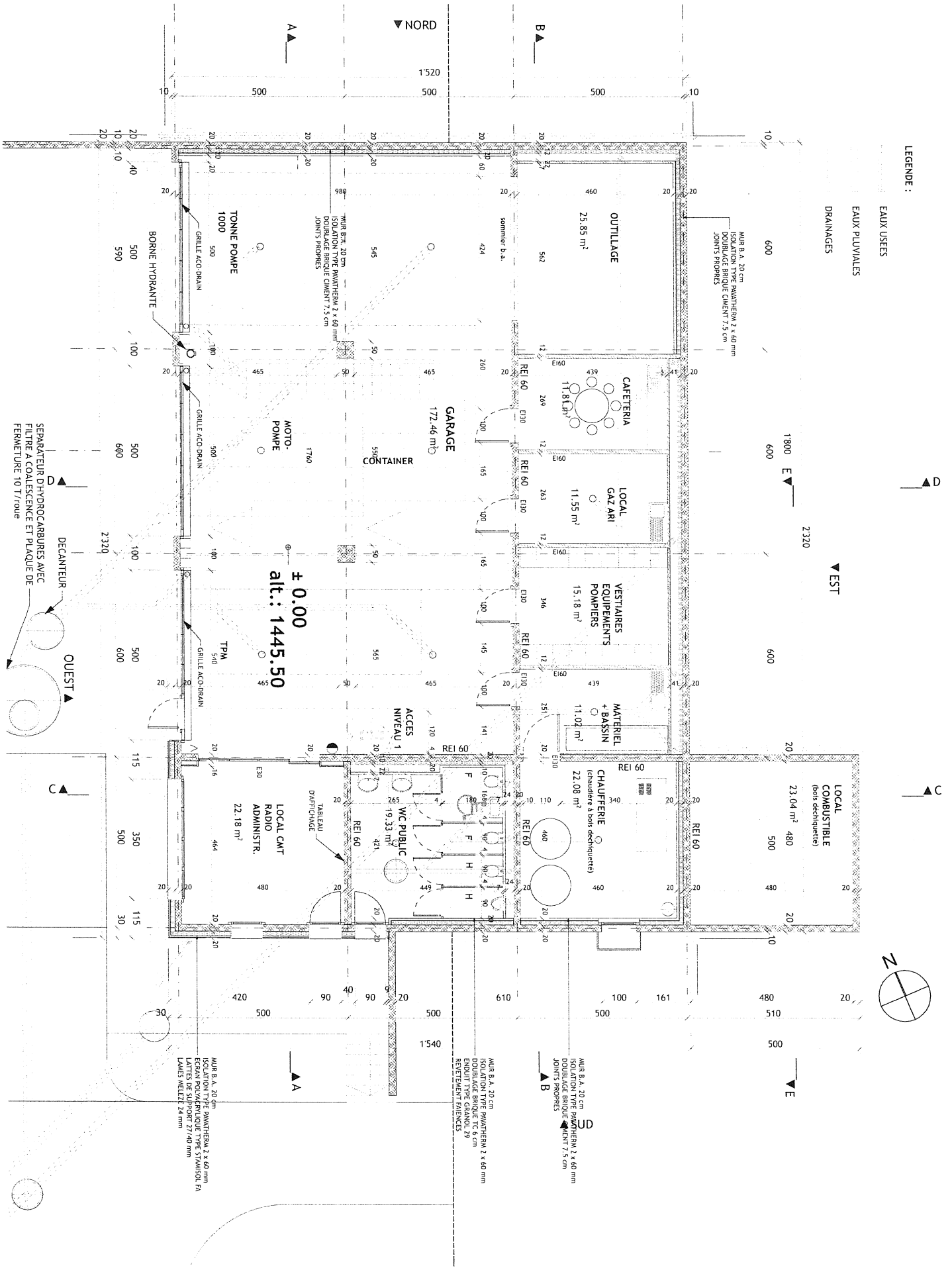
Plan no : 1.0.2

Echelle : 1/200

Date : 24.10.07

Modif. :

Architectes parentaires Chalet Prélude CH - 1862 LES MOSSES Tél.: + 41 (0)24 491 17 84 Fax : + 41 (0)24 491 17 85 g.degaudenzi@2dlc.net www.2dlc.net



Propriété de la COMMUNE D'ORMONT-DESSOUS

LOCAL DU FEU et STRUCTURE D'ACCUEIL

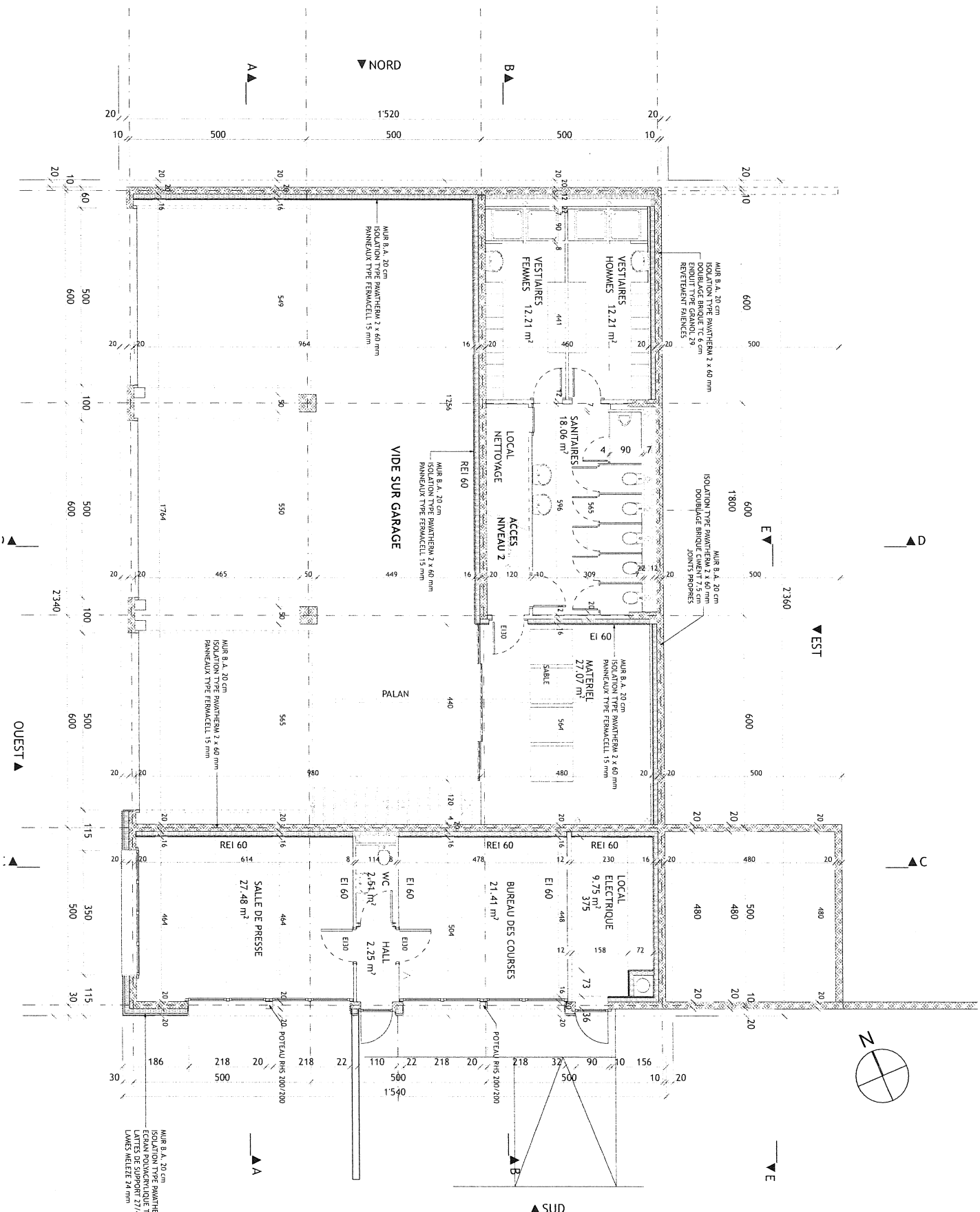
POUR L'ESPACE NORDIQUE DES ALPES VAUDOISES - 1862 LES MOSSES

PLAN NIVEAU 0

DEMANDE PERMIS

049 - SFO - V
Plan no : 1.1.1
Echelle : 1/100
Date : 24.10.07
Modif. :

Architectes parentaires
Chalet Prélude CH - 1862 LES MOSSES Tél.: + 41 (0)24 491 17 84 Fax : + 41 (0)24 491 17 85 g.degaudenzi@2dlc.net www.2dlc.net



Propriété de la COMMUNE D'ORMONT-DESSOUS

LOCAL DU FEU et STRUCTURE D'ACCUEIL

POUR L'ESPACE NORDIQUE DES ALPES VAUDOISES - 1862 LES MOSSES

PLAN NIVEAU 1

PERMIS

049 - SFO - V

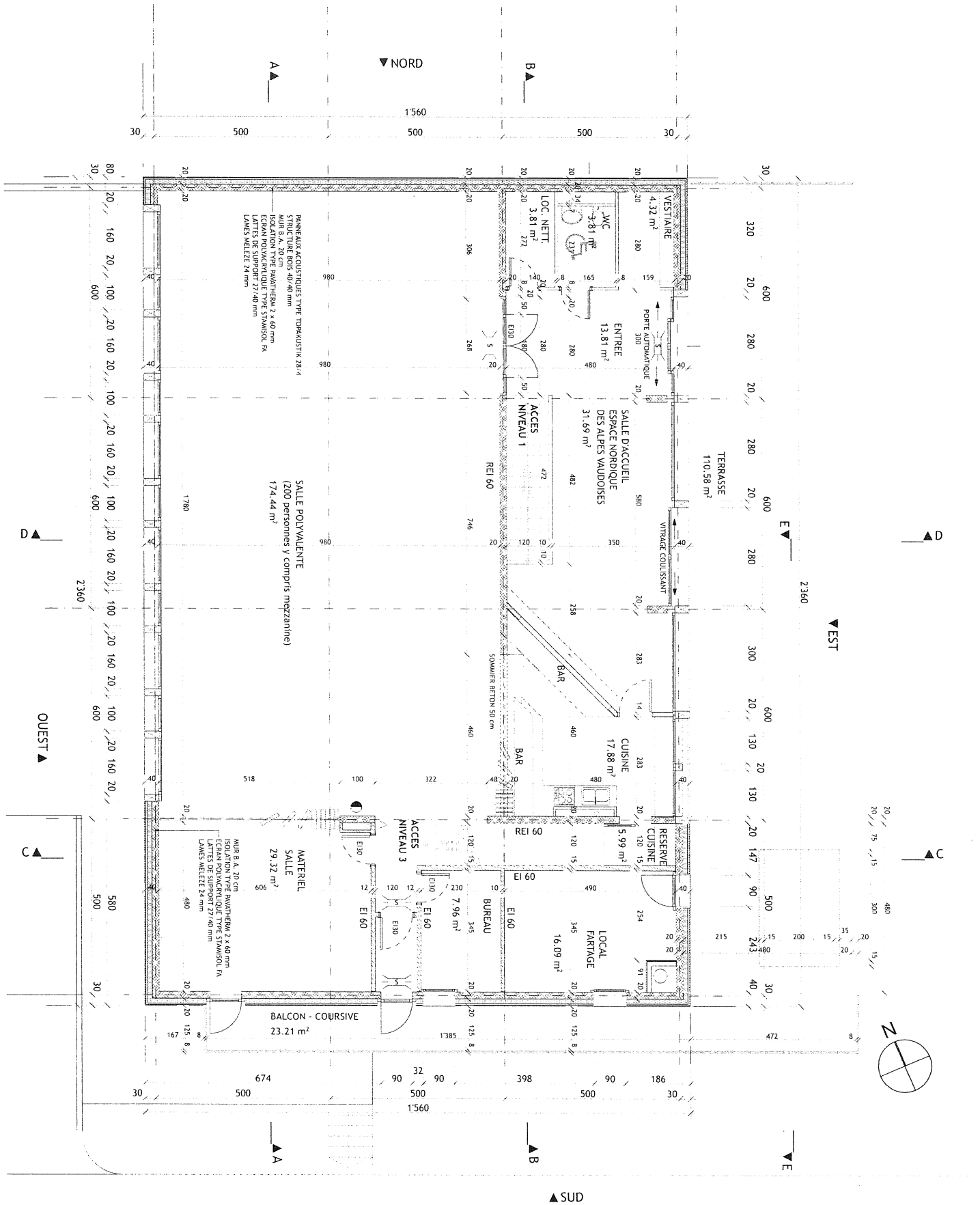
Plan no : 1.1.2

Echelle : 1/100

Date : 24.10.07

Modif. :

Architectes parentaires Chalet Prélude CH - 1862 LES MOSSES Tél.: +41 (0)24 491 17 84 Fax : +41 (0)24 491 17 85 g.degaudenzi@2dlc.net www.2dlc.net



Propriété de la COMMUNE D'ORMONT-DESSOUS

LOCAL DU FEU et STRUCTURE D'ACCUEIL

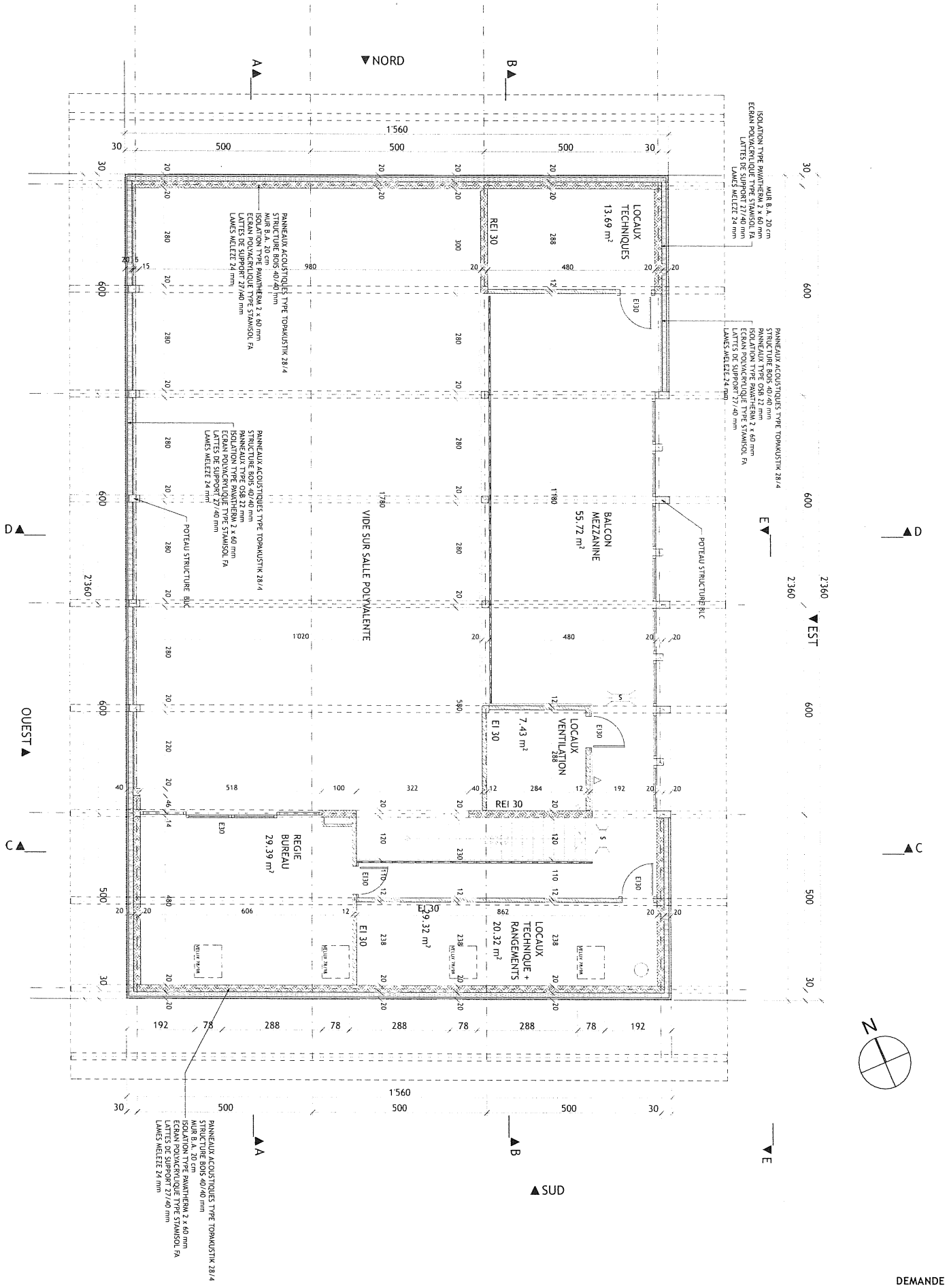
POUR L'ESPACE NORDIQUE DES ALPES VAUDOISES - 1862 LES MOSSES

PLAN NIVEAU 2

DEMANDE PERMIS

049 - SFO - V
Plan no : 1.1.3
Echelle : 1/100
Date : 24.10.07
Modif. :

Architectes parentaires Chalet Prélude CH - 1862 LES MOSSES Tél.: + 41 (0)24 491 17 84 Fax : + 41 (0)24 491 17 85 g.degaudenzi@2dlc.net www.2dlc.net



Propriété de la COMMUNE D'ORMONT-DESSOUS

LOCAL DU FEU et STRUCTURE D'ACCUEIL

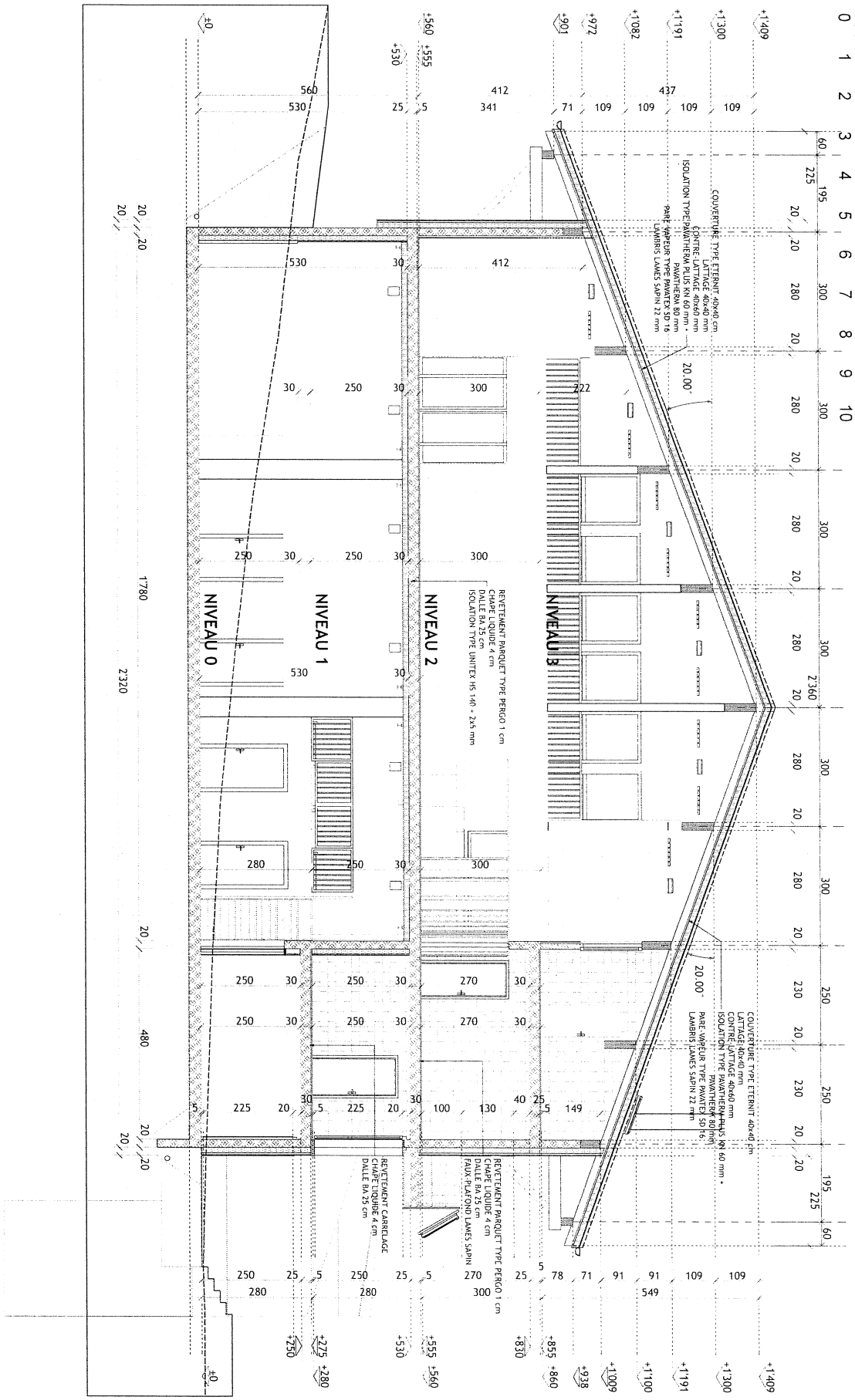
POUR L'ESPACE NORDIQUE DES ALPES VAUDOISES - 1862 LES MOSSES

PLAN NIVEAU 3

DEMANDE PERMIS

049 - SFO - V
Plan no : 1.1.4
Echelle : 1/100
Date : 24.10.07
Modif. :

Architectes parten.ires
Chalet Prélude CH - 1862 LES MOSSES Tél.: + 41 (0)24 491 17 84 Fax : + 41 (0)24 491 17 85 g.degaudenzi@2dlc.net www.2dlc.net



Propriété de la COMMUNE D'ORMONT-DESSOUS

LOCAL DU FEU et STRUCTURE D'ACCUEIL

POUR L'ESPACE NORDIQUE DES ALPES VAUDOISES - 1862 LES MOSSES

COUPE A - A

DEMANDE PERMIS

049 - SFO - V

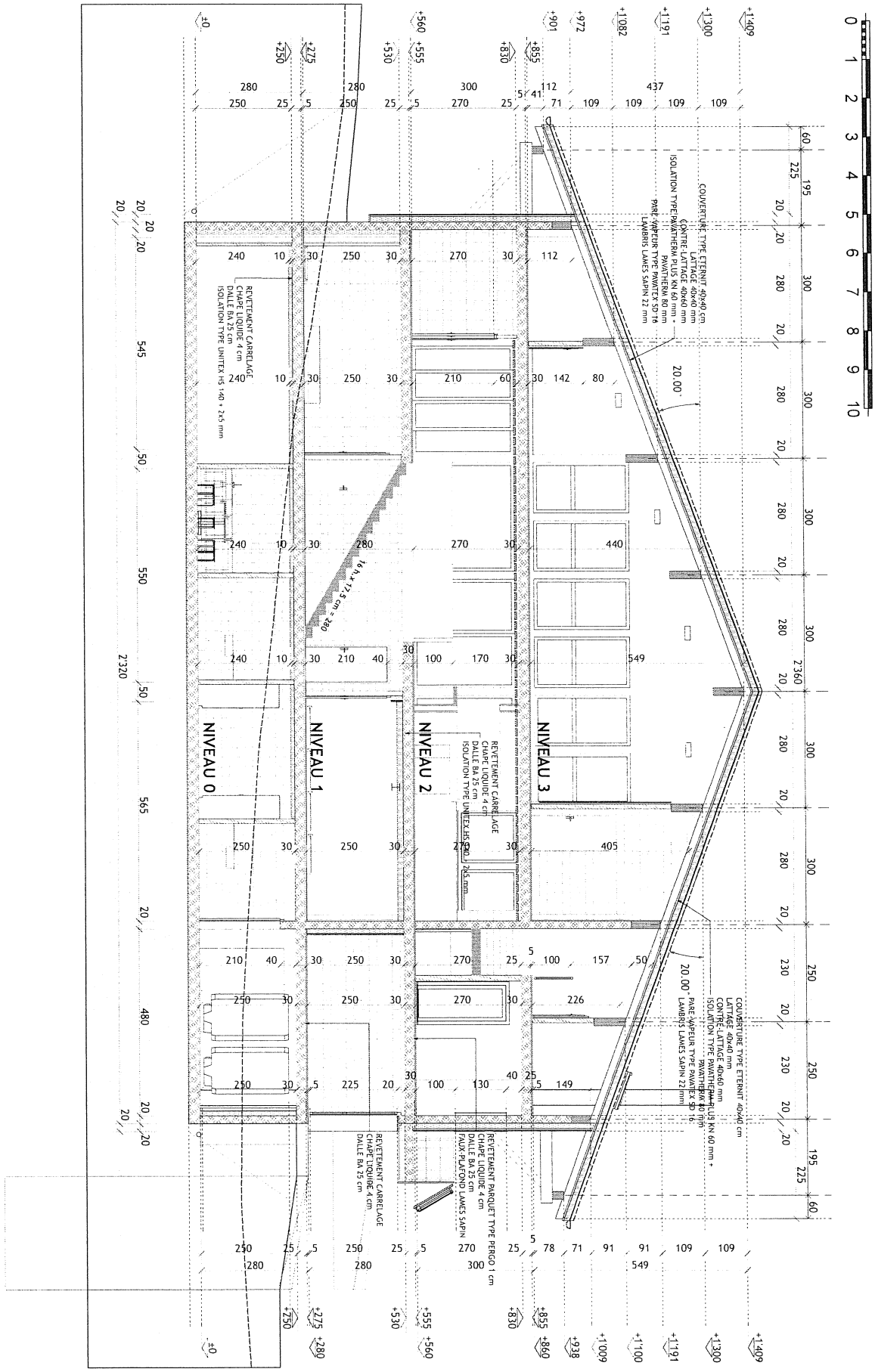
Plan no : 1.2.1

Echelle : 1/100

Date : 24.10.07

Modif. :

Architectes parteneires Chalet Prélude CH - 1862 LES MOSSES Tél.: + 41 (0)24 491 17 84 Fax : + 41 (0)24 491 17 85 g.degaudenzi@2dlc.net www.2dlc.net



Propriété de la COMMUNE D'ORMONT-DESSOUS

LOCAL DU FEU et STRUCTURE D'ACCUEIL

POUR L'ESPACE NORDIQUE DES ALPES VAUDOISES - 1862 LES MOSSES

COUPE B - B

DEMANDE PERMIS

049 - SFO - V

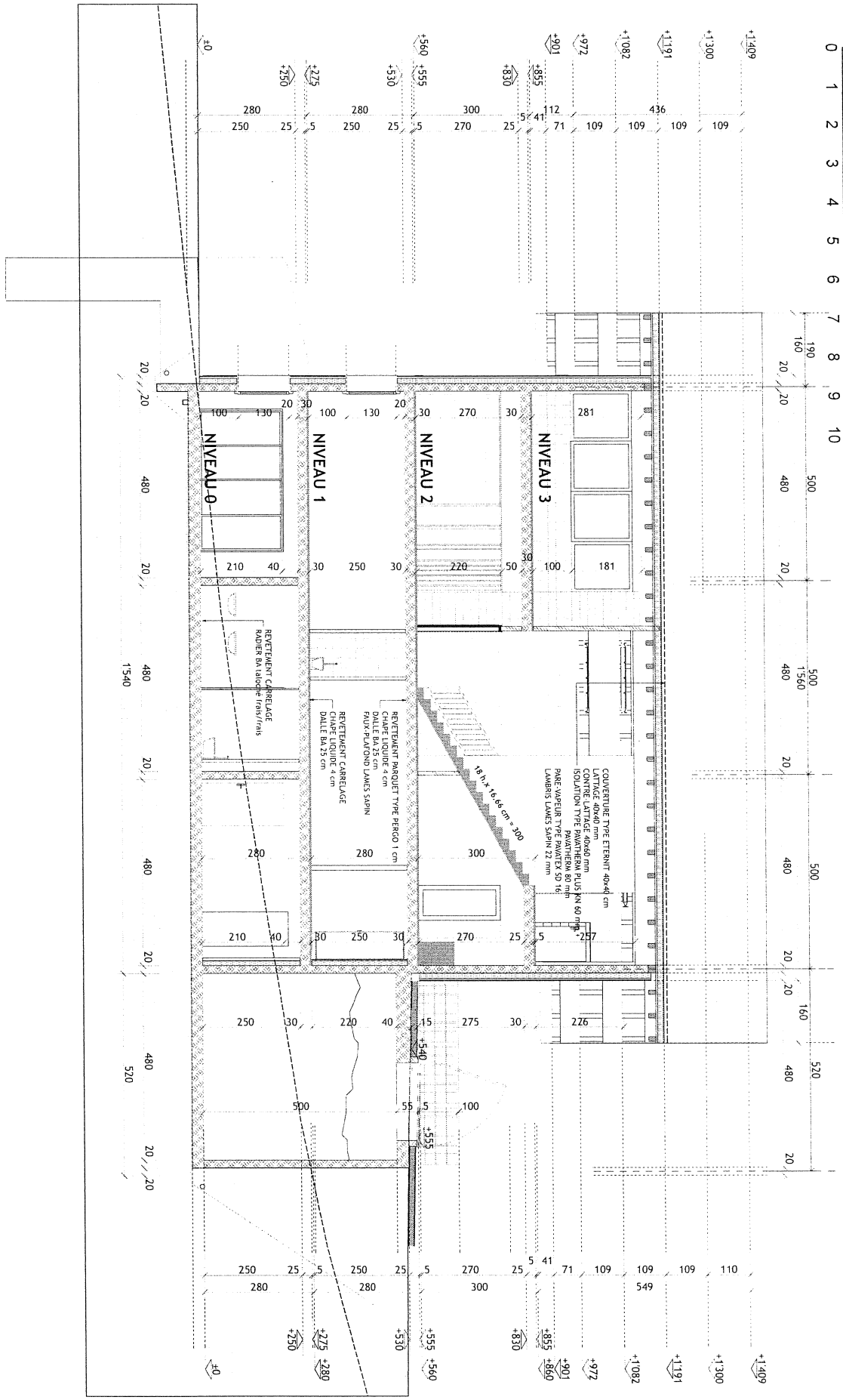
Plan no : 1.2.2

Echelle : 1/100

Date : 24.10.07

Modif. :

Architectes partenaires Chalet Prélude CH - 1862 LES MOSSES Tél.: + 41 (0)24 491 17 84 Fax : + 41 (0)24 491 17 85 g.degaudenzi@2dlc.net www.2dlc.net



Propriété de la COMMUNE D'ORMONT-DESSOUS

LOCAL DU FEU et STRUCTURE D'ACCUEIL

POUR L'ESPACE NORDIQUE DES ALPES VAUDOISES - **1862 LES MOSSES**

COUPE C - C

DEMANDE PERMIS

049 - SFO - V

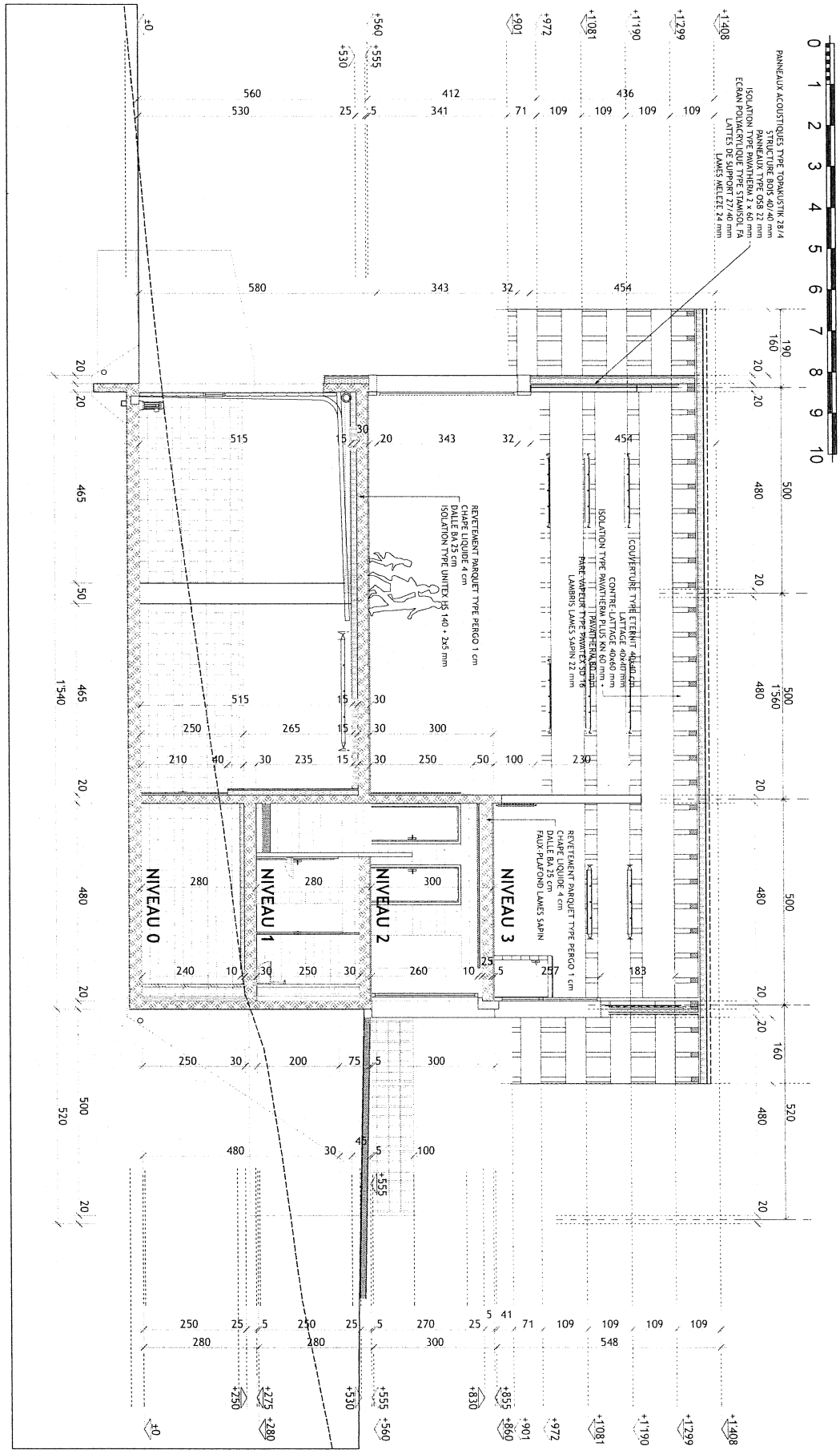
Plan no : 1.2.3

Echelle : 1/100

Date : 24.10.07

Modif. :

Architectes parten.ires Chalet Prélude CH - 1862 LES MOSSES Tél.: + 41 (0)24 491 17 84 Fax : + 41 (0)24 491 17 85 g.degaudenzi@2dlc.net www.2dlc.net



Propriété de la COMMUNE D'ORMONT-DESSOUS

LOCAL DU FEU et STRUCTURE D'ACCUEIL

POUR L'ESPACE NORDIQUE DES ALPES VAUDOISES - 1862 LES MOSSES

COUPE D - D

DEMANDE PERMIS

049 - SFO - V

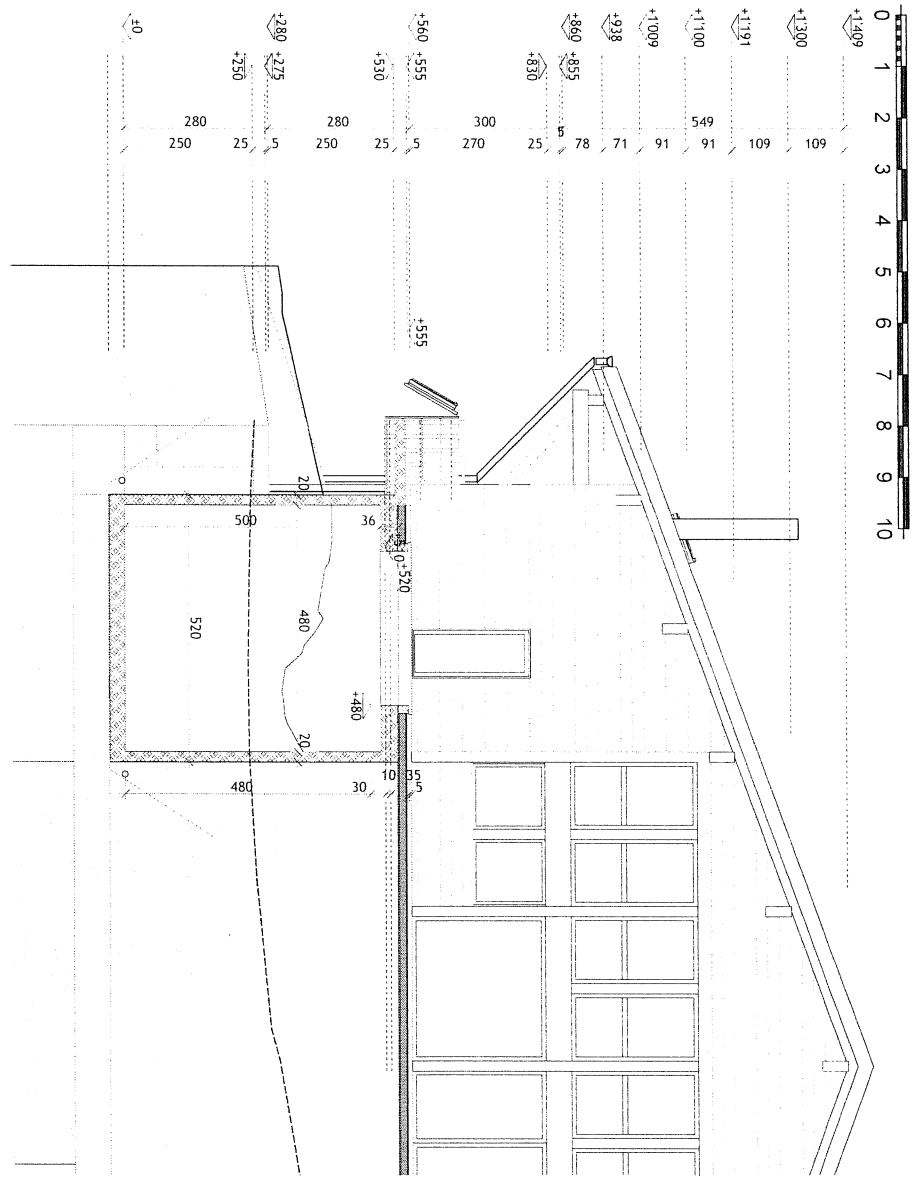
Plan no : 1.2.4

Echelle : 1/100

Date : 24.10.07

Modif. :

Architectes parentaires Chalet Prélude CH - 1862 LES MOSSES Tél.: + 41 (0)24 491 17 84 Fax : + 41 (0)24 491 17 85 g.degaudenzi@2dlc.net www.2dlc.net



Propriété de la COMMUNE D'ORMONT-DESSOUS

LOCAL DU FEU et STRUCTURE D'ACCUEIL

POUR L'ESPACE NORDIQUE DES ALPES VAUDOISES - 1862 LES MOSSES

COUPE E - E

DEMANDE PERMIS

049 - SFO - V

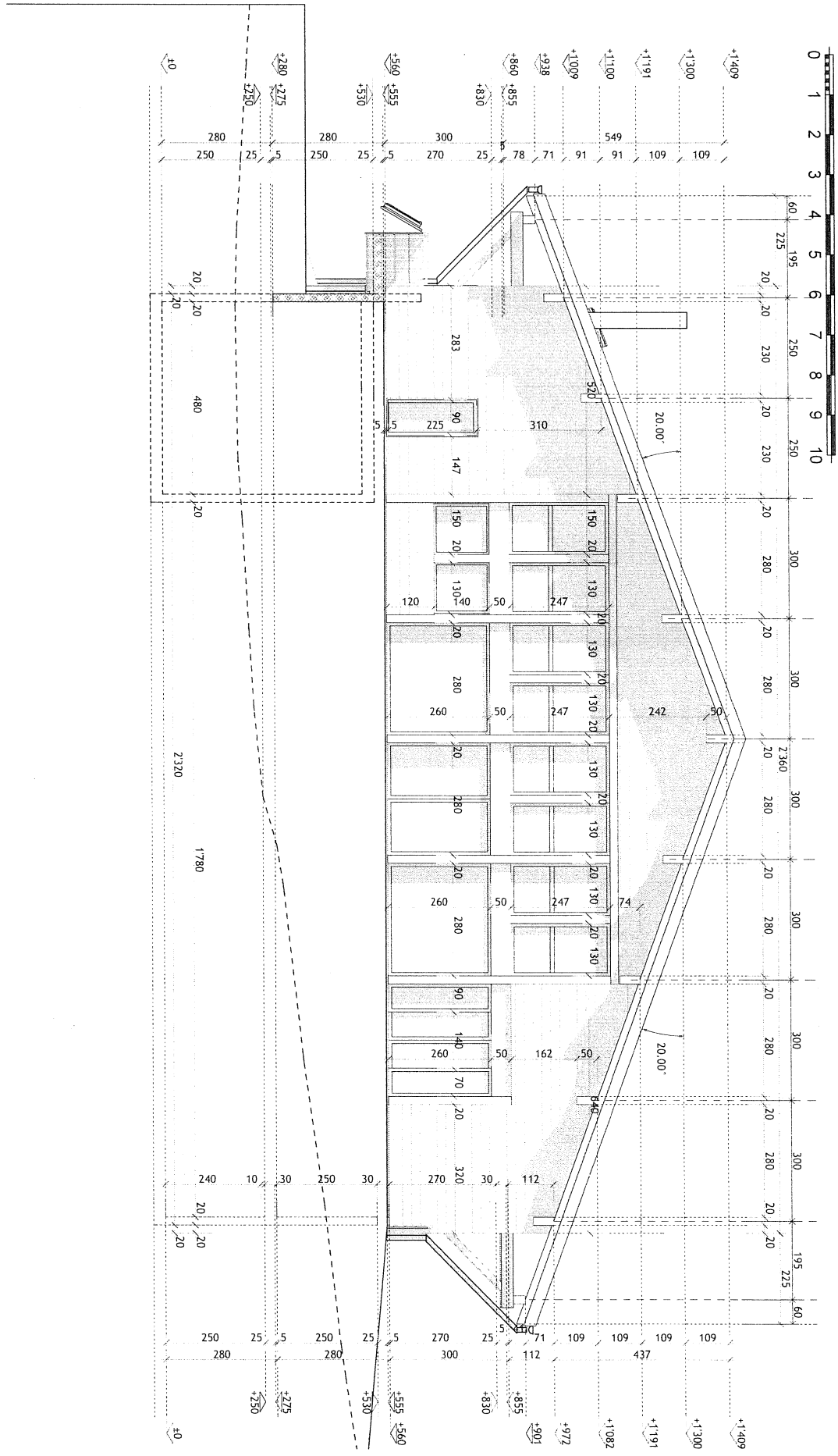
Plan no : 1.2.5

Echelle : 1/100

Date : 24.10.07

Modif. :

Architectes parten.ires Chalet Prélude CH - 1862 LES MOSSES Tél.: + 41 (0)24 491 17 84 Fax : + 41 (0)24 491 17 85 g.degaudenzi@2dlc.net www.2dlc.net



Propriété de la COMMUNE D'ORMONT-DESSOUS

LOCAL DU FEU et STRUCTURE D'ACCUEIL

POUR L'ESPACE NORDIQUE DES ALPES VAUDOISES - 1862 LES MOSSES

FACADE EST

DEMANDE PERMIS

049 - SFO - V

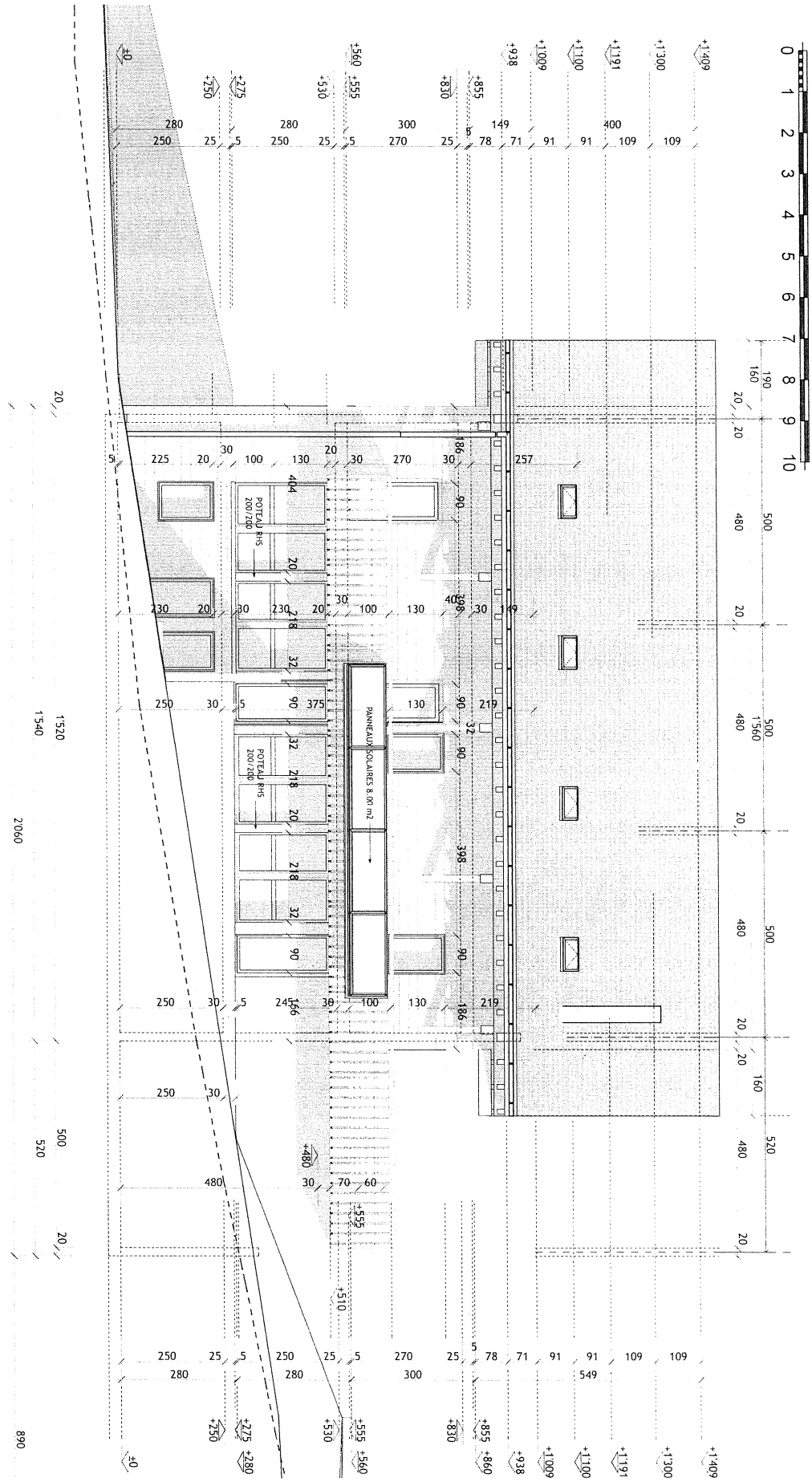
Plan no : 1.3.1

Echelle : 1/100

Date : 24.10.07

Modif. :

Architectes partenaires Chalet Prélude CH - 1862 LES MOSSES Tél.: + 41 (0)24 491 17 84 Fax : + 41 (0)24 491 17 85 g.degaudenzi@2dlc.net www.2dlc.net



Propriété de la COMMUNE D'ORMONT-DESSOUS

LOCAL DU FEU et STRUCTURE D'ACCUEIL

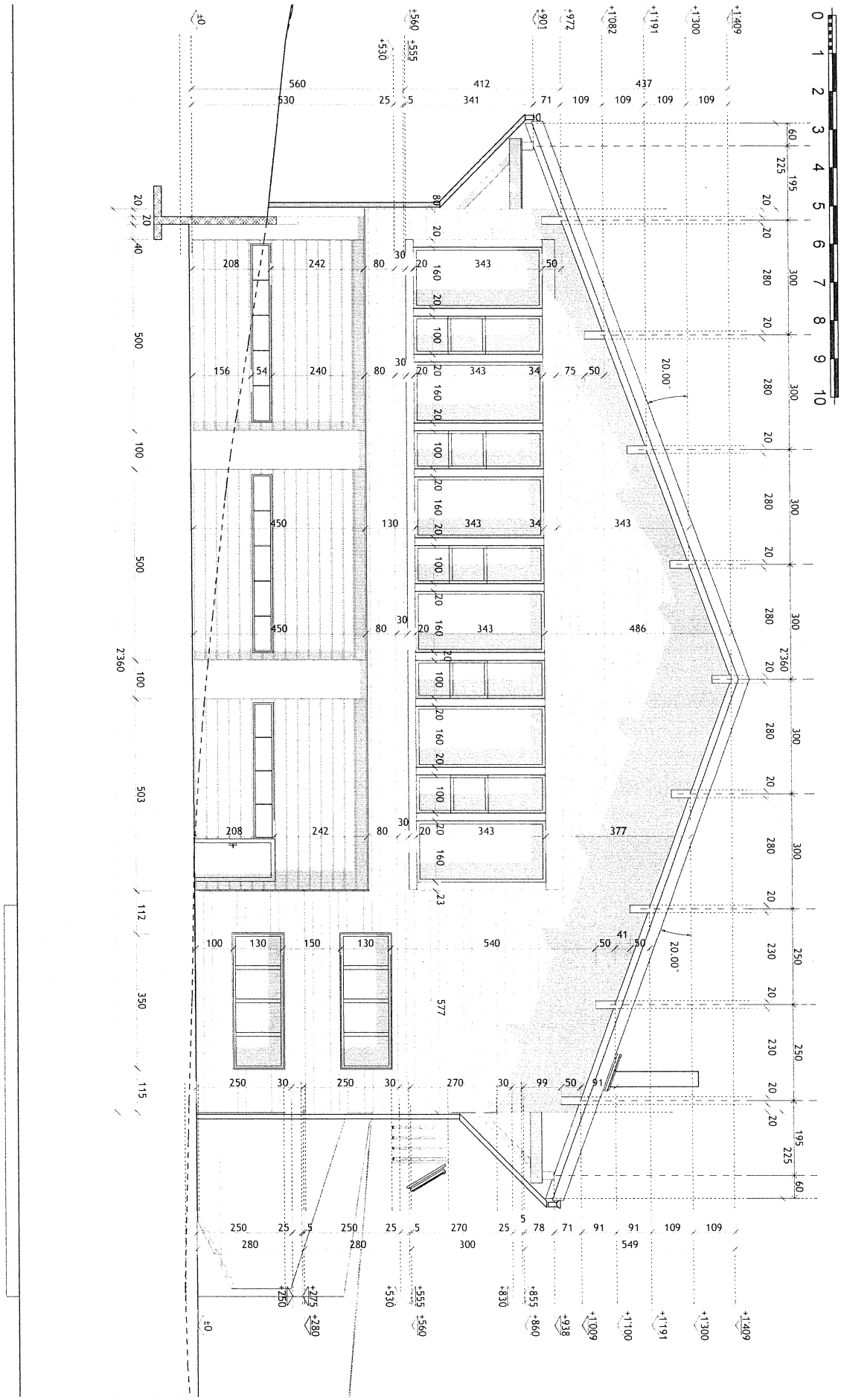
POUR L'ESPACE NORDIQUE DES ALPES VAUDOISES - 1862 LES MOSSES

FACADE SUD

DEMANDE PERMIS

049 - SFO - V
Plan no : 1.3.2
Echelle : 1/100
Date : 24.10.07
Modif. :

Architectes partenaires Chalet Prélude CH - 1862 LES MOSSES Tél.: + 41 (0)24 491 17 84 Fax : + 41 (0)24 491 17 85 g.degaudenzi@2dlc.net www.2dlc.net



Propriété de la COMMUNE D'ORMONT-DESSOUS

LOCAL DU FEU et STRUCTURE D'ACCUEIL

POUR L'ESPACE NORDIQUE DES ALPES VAUDOISES - 1862 LES MOSSES

FACADE OUEST

DEMANDE PERMIS

049 - SFO - V

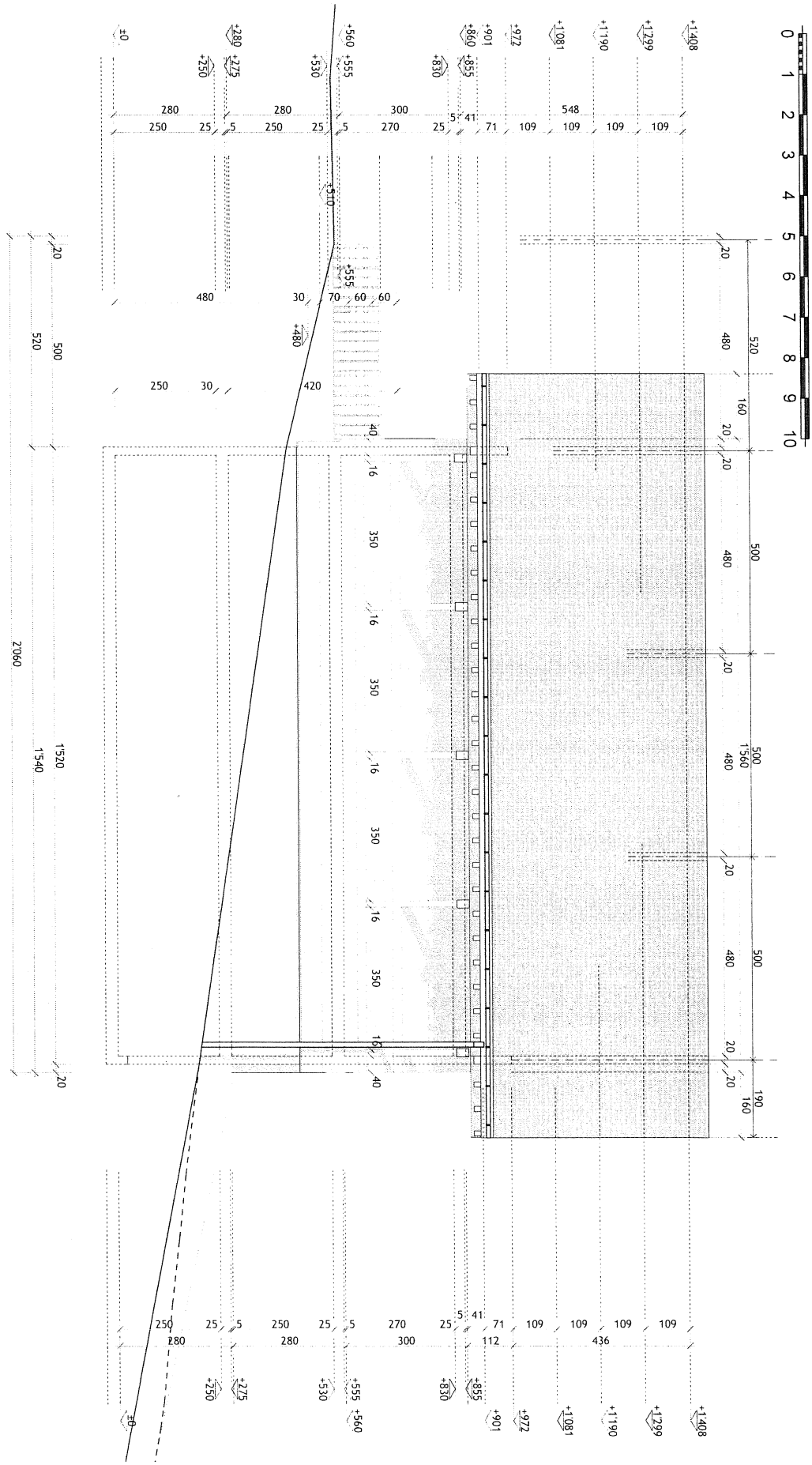
Plan no : 1.3.3

Echelle : 1/100

Date : 24.10.07

Modif. :

Architectes parten.ires Chalet Prélude CH - 1862 LES MOSSES Tél.: + 41 (0)24 491 17 84 Fax : + 41 (0)24 491 17 85 g.degaudenzi@2dlc.net www.2dlc.net



Propriété de la COMMUNE D'ORMONT-DESSOUS

LOCAL DU FEU et STRUCTURE D'ACCUEIL

POUR L'ESPACE NORDIQUE DES ALPES VAUDOISES - **1862 LES MOSSES**

FACADE NORD

DEMANDE PERMIS

049 - SFO - V

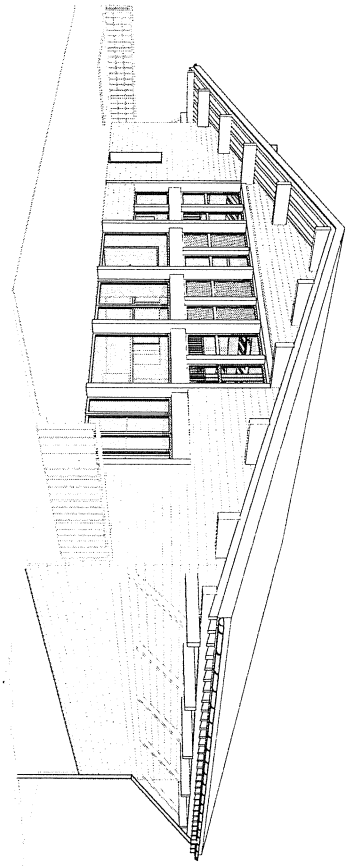
Plan no : 1.3.4

Echelle : 1/100

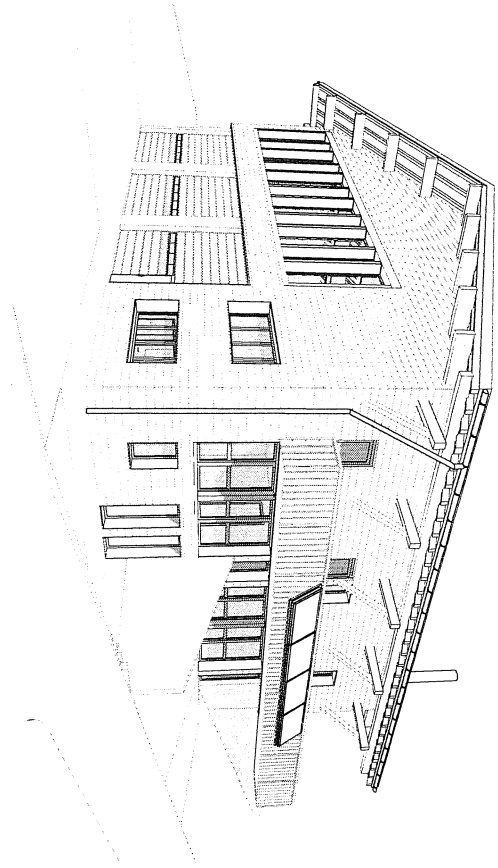
Date : 24.10.07

Modif. :

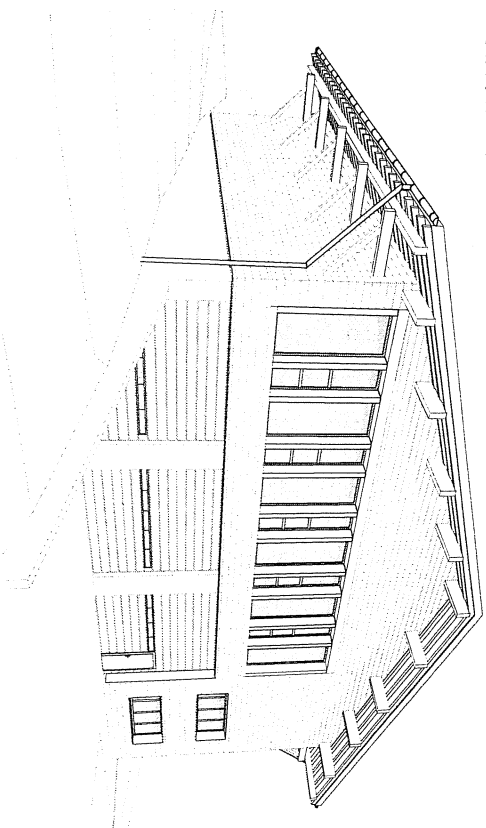
Architectes parten.ires Chalet Prélude CH - 1862 LES MOSSES Tél.: + 41 (0)24 491 17 84 Fax : + 41 (0)24 491 17 85 g.degaudenzi@2dlc.net www.2dlc.net



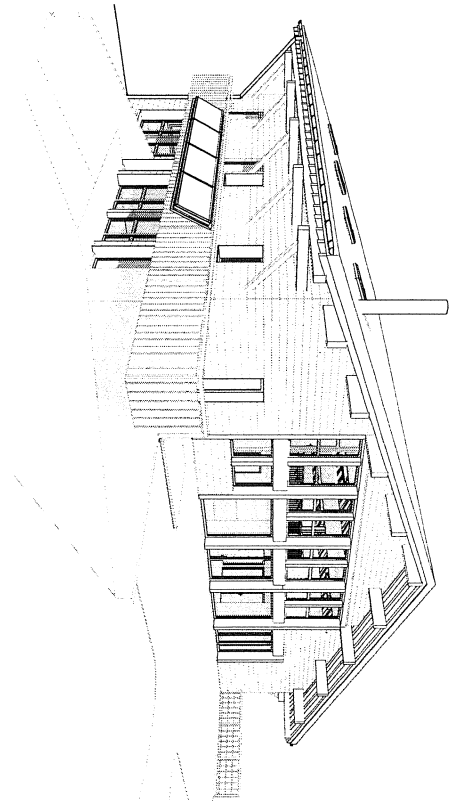
ANGLE NORD-EST



ANGLE SUD-OUEST



ANGLE NORD-OUEST



ANGLE SUD-EST

Propriété de la COMMUNE D'ORMONT-DESSOUS

LOCAL DU FEU et STRUCTURE D'ACCUEIL

POUR L'ESPACE NORDIQUE DES ALPES VAUDOISES - 1862 LES MOSSES

PERSPECTIVES

DEMANDE PERMIS

049 - SFO - V

Plan no : 1.3.5

Echelle :

Date : 24.10.07

Modif. :

Architectes partenaires Chalet Prélude CH - 1862 LES MOSSES Tél.: + 41 (0)24 491 17 84 Fax : + 41 (0)24 491 17 85 g.degaudenzi@2dlc.net www.2dlc.net